

Ordonnance Souveraine n° 2.692 du 23 mars 2010 rendant exécutoire l'Accord entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Washington le 8 septembre 2009

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	23 mars 2010
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 26 mars 2010 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux hors France ; Fiscalité et douanes ; Fiscal - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2010/03-23-2.692@2010.03.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

L'Accord entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Washington le 8 septembre 2009, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 11 mars 2010, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 mars 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7957>